



Arrêté du Maire

Ville de Veauche
Occupation Du Domaine Public
Arrêté de police

Objet : Arrête temporaire la circulation est alternée par des feux tricolores rue Barthelemy Villemagne à hauteur du château d'eau 42340 Veauche, pour une intervention sur les antennes.

Le Maire de la Commune de VEAUCHE,

Vu le code de la route 1^{ère} partie et notamment l'Article L 411-1, L 325-1 et suivants, R 325-1 et suivants et R 417-10 relatifs à la réglementation de la circulation, R411-25, R 411-8.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales – Articles L 2122-24, L 2212-1, L 2213-1, L 2213-2

Vu la demande le 13 mai 2025 formulée par Monsieur GAUTRON Robin responsable chez l'entreprise SARL CELLE siège social au 180 chemin des Balmes 42130 St Etienne le Molard ☎ **06/58/10/83/47**

Considérant qu'il convient de prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la réglementation de la circulation et la sécurité publique

Arrêté

Article 1^{er} : Afin de permettre le bon déroulement des travaux ; Intervention de changement d'antennes. La circulation est alternée par des feux tricolores rue Barthelemy Villemagne à hauteur du château d'eau 42340 Veauche

Du mercredi 14 mai 2025 7h00 au jeudi 15 mai 2025 16h00

Article 2 : La signalisation et les déviations nécessaires à l'application des présentes décisions se feront par la mise en place de panneaux adéquats par l'entreprise chargée des travaux.

Article : La Directrice Générale des Services et la Police Municipale sont chargées chacun pour ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur GAUTRON Robin
- Madame PHILIBERT Claire
- La Police Municipale de Veauche

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- certifie que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

Fait en Mairie de Veauche,
Le 13/05/2025
Pour le Maire, **Gérard DUBOIS**

